

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024



ID : 031-213104847-20240617-DELCOM24_44-DE

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2024-44**

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 12 juin 2024, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : M. AUXIÈTRE, Mme MARTIN.

Etait absent : M. PEDRONO.

Mme GAILLARD a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture de postes d'Adjoint d'animation contractuels

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer des postes d'Adjoint ou Adjointe d'animation pour l'accueil de loisirs afin,

Premièrement, de répondre au besoin saisonnier des vacances d'été :

- Deux postes d'Adjoint d'animation territorial contractuels, à temps complet 35 heures hebdomadaires, du 8 juillet au 2 août 2024 ;
- Deux postes d'Adjoint d'animation territorial contractuel à temps complet 35 heures hebdomadaires, du 26 au 30 août 2024 ;
- Un poste d'Adjoint d'animation territorial contractuel à temps non complet 8 heures hebdomadaires, du 1^{er} au 7 juillet 2024.

Deuxièmement, de répondre au besoin de remplacement d'un agent titulaire en disponibilité jusqu'au 30 avril 2025 :

- Un poste d'Adjoint d'animation territorial contractuel, à temps complet 35 heures hebdomadaires, du 2 septembre 2024 au 30 avril 2025.

Troisièmement, de répondre à un surcroît de travail dans le service :

- Un poste d'Adjoint d'animation territorial contractuel, à temps non complet 27 heures hebdomadaires, à partir du 8 juillet et pour une durée de 1 an ;
- Un poste d'Adjoint d'animation territorial contractuel à temps non complet 24 heures hebdomadaires à partir du 8 juillet et pour une durée de 1 an ;
- Un poste d'Adjoint d'animation territorial contractuel à temps non complet 6 heures 30 hebdomadaires, à partir du 2 septembre 2024 et jusqu'au 4 juillet 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** l'ouverture des postes dans les conditions ci-dessus exposées ;
- **PRÉCISE** que les agents seront rémunérés sur le 1^{er} échelon du grade ;
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Membres en exercice	14
Membres présents	11
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Maire,
Sophie LAY

